

Airbus-Boeing : l'UE obtient le droit d'imposer des droits de douane sur des produits américains

Publié le 21 octobre 2020

L'OMC a accordé à l'UE des droits de rétorsion de 4 milliards de dollars sur des produits américains, en représailles aux aides d'Etat illégales accordées à Boeing. Les Etats-Unis font usage, depuis 2019, des 7,5 milliards de dollars de droits de rétorsion obtenus après le litige sur Airbus. Même si la Commission a bien préparé une liste de produits américains, elle appelle à une solution négociée avec Washington.

A quelques semaines de l'élection présidentielle américaine, l'OMC a autorisé l'Union européenne à imposer des droits de douane sur quatre milliards de dollars (3,4 milliards d'euros) d'importations en provenance des USA en raison des aides publiques américaines accordées à Boeing.

La Commission européenne a toutefois affirmé sa "*forte préférence*" pour une solution négociée et a demandé aux Etats-Unis de retirer leurs propres droits de douane sur diverses catégories de produits européens pour éviter des "*droits à des représailles*". La Commission a listé les produits américains qui pourraient être concernés parmi lesquels, le vin, les spiritueux, les tracteurs, le poisson surgelé, ainsi que des produits agricoles.

[>> Consulter les Nouvelles de Bruxelles](#)